



Signataires : Nicole Valiquer Grecuccio, Léna Strasser, Jean-Charles Rielle, Sophie Demaurex, Jacklean Kalibala, Sylvain Thévoz, Diego Esteban

Date de dépôt : 13 juin 2023

Proposition de motion

Renforçons l'égalité et la visibilité des femmes dans le sport !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la nécessité de renforcer une politique sportive fondée sur le principe d'égalité entre hommes et femmes ;
- la Charte d'engagement à la prévention et à la lutte contre les atteintes à la personnalité au travail, au sein des entités subventionnées par la République et canton de Genève dans le domaine de la culture, existant dans le domaine de la culture¹ ;
- le manque de visibilité des sportives dans l'espace public et les manifestations ;
- l'importance de la fonction de modèles pour inciter les filles et jeunes filles à pratiquer une activité sportive, voire à développer un parcours professionnel dans le sport ;
- le peu de références explicites aux questions de l'égalité dans le sport dans les textes qui régissent les lois et règlements notamment sur le sport,

invite le Conseil d'Etat

- à élaborer une charte d'engagement à la prévention et à la lutte contre les atteintes à la personnalité au travail, au sein des entités au bénéfice d'une subvention allouée par le canton ou les communes, dans le domaine du

¹ Cf. <https://www.ge.ch/document/30696/telecharger>

sport, ou d'une aide octroyée par le Fonds de l'aide au sport, en coordination avec la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises et le Conseil consultatif du sport, sur le modèle de celle existant dans le domaine de la culture ;

- à renforcer le soutien des initiatives innovantes pour l'égalité entre femmes et hommes dans le sport, y compris pour sécuriser le sport libre dans les espaces publics, en particulier dans les zones jugées prioritaires selon les analyses du CATI-GE et dans les projets d'aménagement des quartiers existants et nouveaux ;
- à associer des sportives, de par leur expertise, à l'élaboration de tout projet d'équipement sportif dans les écoles du secondaire du canton et dans les aménagements d'espaces dédiés au sport ;
- à promouvoir des campagnes pour l'égalité en rendant visibles les femmes engagées dans une discipline sportive.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La thématique de l'égalité entre hommes et femmes se pose dans l'ensemble des domaines de la vie quotidienne et celui du sport n'y échappe pas. Ni le *Concept cantonal du sport* de 2013, ni la *Loi 11287 sur le sport* ou encore la *Loi 12058 sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport* n'affichent clairement l'égalité comme objectif pour l'un ou comme principe pour les autres. Seule une mention portant sur la formation des entraîneurs et des dirigeants pour le volet du sport associatif vise les femmes, puisque le canton est appelé « à susciter de nouvelles vocations, chez les jeunes et les femmes en particulier », mais on est encore loin du message « Egalité » et de la valorisation des femmes dans le sport.

Comme le relèvent de nombreuses études en la matière, le sport est historiquement et culturellement de genre masculin. Si le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes est collectivement bien accepté, dans les faits son application rencontre bien des résistances. L'égalité entre les hommes et les femmes dans le sport doit donc se construire. En effet, l'égalité entre les athlètes masculins et féminins n'est pas atteinte ; les femmes licenciées sont sous-représentées ; la promotion et le soutien du sport féminin restent faibles, quand bien même il faut saluer l'initiative de la Ville de Genève qui, en 2020, a créé une ligne budgétaire de 200 000 francs afin de soutenir spécifiquement le sport féminin ; la mixité au sein de la gouvernance des institutions et associations sportives est encore loin ; les modèles féminins sont moins mis en avant... Il reste du chemin à parcourir !

En mars 2019 s'est tenu le 3^e *Forum Sport et Société*, organisé par le service des sports de la Ville de Genève sur le thème : « L'égalité entre femmes et hommes dans le sport : utopie ou opportunité ? ». Ce qui témoigne de la préoccupation grandissante pour cette thématique et de son importance, et donc ce qui devrait nous réjouir et renforcer l'objectif du canton d'accompagner ce mouvement et de prendre des mesures en faveur de l'égalité.

Le canton peut en effet s'appuyer sur son rôle de coordinateur et doit ainsi être moteur sur la question de l'égalité en collaborant avec les associations faitières cantonales et la Ville de Genève, et ce, en s'appuyant sur l'art. 4, al. 3 de la LRT, et avec le Conseil consultatif du sport qui pourrait apporter son expertise et formuler également des recommandations.

Yves Raibaud a conduit une recherche pour la Ville de Genève sur l'*Analyse des facteurs influençant les pratiques sportives des femmes à Genève* parue en février 2017. L'enquête relève notamment que les

ressources mises à disposition par la Ville de Genève sont utilisées en majorité par les hommes, même si certaines initiatives sont exemplaires du point de vue de la mixité. Elle montre que les pratiques sportives des femmes se heurtent à des contraintes particulières, comme la difficile articulation des vies familiale et professionnelle, l'éloignement et l'aménagement de certains équipements, le sexisme ou encore, dans le cas des pratiques sportives libres, les facteurs limitant la présence des femmes dans l'espace public. Elle formule 10 recommandations dont certaines sont aujourd'hui explorées par la Ville de Genève.

Certaines pourraient conduire à des actions conjointes des partenaires publics et associatifs. Nous retenons notamment la lutte contre les discriminations visant à créer ou encourager les supports pour lutter contre les discriminations croisées (femmes et handicap, femmes et migrations, femmes âgées), et à mettre en place une charte contre le sexisme et l'homophobie dans le sport. Cet objectif répond également aux missions transversales du Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences et de la politique du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF) d'une part, et à celles du département de la cohésion sociale (DCS) et de ses offices (OCCS, BIE), pour renforcer la cohésion sociale, d'autre part.

Une action en faveur de la parité pourrait également être favorisée par le canton dans les instances décisionnelles qui le concernent et en développant des actions de sensibilisation en la matière et une communication qui met les sportives en lumière. Enfin, une action coordonnée avec le département du territoire (DT) pourrait renforcer une politique des espaces publics qui permet l'appropriation de ces mêmes espaces par les femmes, dont celles qui désirent pratiquer librement une activité physique. Il y aurait évidemment matière à discuter des espaces d'expérimentation qui jouent sur l'accueil de pratiques culturelles et sportives, comme on peut l'observer à Sulzer Areal à Winterthur ou à Gundeldingen à Bâle.

Au vu ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à renvoyer cette motion au Conseil d'Etat.